



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E185072

VALABLE JUSQU'AU 01/02/2025

ÉDITÉ LE 25/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2005

Forme juridique : SARL

Capital : 100

Registre du commerce ou répertoire des métiers : RM

Siret : 483 918 595 00016

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

AUXILIAIRE 138184636 W 001

Assurance Responsabilité Civile :

AUXILIAIRE 138184636 W 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : E.D.M.

LIEU DIT LE PRAYER
31 CHEMIN DES FOURCHES
38660 SAINT BERNARD DU TOUVET

Téléphone : 06 59 81 99 53

Portable : 06 59 81 99 53

Fax :

Site Internet :

E-mail : edm.elec@free.fr

Responsabilité légale :

FERRIER BRUNO ROGER PAUL GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	05/01/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	14/06/2022
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan@" (Électricien, Plâtrier / Plaquiste)	06/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudière bois	06/04/2023
o Poêle ou insert bois	06/04/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	14/06/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	06/04/2023
o Ventilation mécanique	06/04/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	06/04/2023
o Isolation des combles perdus	06/04/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	06/04/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.